

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 septembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Constant, M. Taïbi, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S.

-----



## Délibération n° 09-04 du 14 septembre 2023

### AMÉTHYSTE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA DÉLIVRANCE, LA DISTRIBUTION ET LE FINANCEMENT DES FORFAITS ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Santé publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2003-XI-03 du Conseil départemental du 25 novembre 2003 créant le Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu ses délibérations n°4-1 du 21 juin 2012 et n°4-2 du 21 février 2013 actualisant le Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu l'extrait des délibérations de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1976 du Conseil général, décidant de la création de la Carte Améthyste sur la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF),

Vu sa délibération n°12-02 du 24 mai 2018 approuvant la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des Forfaits Améthyste entre le Département, Comutitres et Île-de-France Mobilité,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°202306286097 du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité approuvant le renouvellement des conventions relatives à la délivrance, à la distribution et au financement des Forfaits Améthyste et modification des critères d'éligibilité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le renouvellement de la convention à conclure avec la SAS Comutitres et Île-de-France Mobilité à compter du 1er octobre 2023, relative à la délivrance, à la distribution et au financement des Forfaits Améthyste,
- PRÉCISE que la fixation des conditions d'attribution du Forfait Améthyste, les montants des participations des bénéficiaires et le barème des ressources pour pouvoir bénéficier de cette prestation restent de la compétence du Département,
- PRÉCISE que le Règlement Départemental d'Aide Sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées fera l'objet d'une actualisation,
- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*